

FCP AXIS AAA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS AAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS AAA comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 7 270 257 DT, y compris des sommes distribuables de 274 685 DT.

- **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- **Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS AAA, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 30 mars 2012

FCP AXIS AAA
Bilan arrêté au 31/12/2011
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
AC1- Portefeuille-titres		5 278 329	2 605 730
a- Obligations et valeurs assimilées	4.1	5 278 329	2 605 730
AC2- Placements monétaires et disponibilités		1 997 191	1 089 742
a- Placements monétaires	4.2	1 469 023	987 684
b- Disponibilités		528 168	102 058
AC4- Autres actifs		4 361	494
TOTAL ACTIF		7 279 881	3 695 966
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs		3 695	2 730
PA2- Autres créditeurs divers		5 929	3 540
TOTAL PASSIF		9 624	6 270
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.3	6 995 572	3 544 900
CP2- Sommes distribuables		274 685	144 796
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		27	7
b - Sommes distribuables de l'exercice		274 658	144 789
ACTIF NET		7 270 257	3 689 696
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 279 881	3 695 966

FCP AXIS AAA
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-11 au 31-12-11
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2011	31/12/2010
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.4	192 697	128 077
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		192 697	128 077
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	42 836	30 134
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		235 533	158 211
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-27 383	-20 583
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		208 150	137 628
CH2- Autres charges	4.7	-10 977	-6 622
RESULTAT D'EXPLOITATION		197 173	131 006
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		77 485	13 783
SOMMES DISTRIBUABLES		274 658	144 789
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-77 485	-13 783
Plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres		-15 662	-
Frais de négociation		-23	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		181 488	131 006

FCP AXIS AAA
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-11 au 31-12-11
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice Clos le 31/12/2011	Exercice Clos le 31/12/2010
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	181 488	131 006
a- Résultat d'exploitation	197 173	131 006
b- Plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	-15 662	-
c- Frais de négociation	-23	-
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-187 607	-172 855
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 586 680	1 085 840
a / Souscriptions	6 555 102	3 254 597
Capital	6 349 542	3 104 128
Régularisation des sommes non distribuables	-6 183	-16
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	211 743	150 485
b / Rachats	-2 968 422	-2 168 757
Capital	-2 879 738	-2 080 084
Régularisation des sommes non distribuables	2 736	12
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-91 420	-88 685
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 580 561	1 043 991
AN 4- ACTIF NET		
en début de période	3 689 696	2 645 705
en fin de période	7 270 257	3 689 696
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	35 451	25 210
en fin de période	70 151	35 451
VALEUR LIQUIDATIVE	103,637	104,078
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,50%	3,89%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2011**

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS AAA

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de type obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement d'obligations émises par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est AXIS GESTION.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-11 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-11 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-11 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 5 278 329 et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en bons du trésor zéro coupon.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif net
Emprunt d'Etat				
BTA 5.25% MARS 2016	200	194 600	201 991	2,78%
BTA 5.6 AOÛT 2022	400	383 720	391 479	5,38%
BTA 5.6 AOÛT 2022	100	95 150	97 125	1,34%
BTA 5.6 AOÛT 2022	100	94 550	96 552	1,33%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 300	195 182	2,68%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	192 100	195 893	2,69%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 900	195 701	2,69%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 700	195 508	2,69%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 500	195 315	2,69%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 300	195 122	2,68%
BTA 5.5 03/2019	300	306 750	317 013	4,36%
BTA 5.5 03/2019	100	101 700	105 157	1,45%
BTA 5.5 03/2019	200	191 700	199 167	2,74%
BTA 5.5 03/2019	200	191 400	198 879	2,74%
BTA 5.5 03/2019	200	191 100	198 591	2,73%
BTA 6.75 07/2017	100	102 000	104 570	1,44%
BTA 7.50 04/2014	900	961 695	989 305	13,61%
BTA 8.25 07/2014	500	551 750	558 857	7,69%
Total	4 500	4 515 915	4 631 407	63,70%
BTZC OCTOBRE 2016	300	184 500	215 850	2,97%
BTZC OCTOBRE 2016	200	122 900	143 822	1,98%
BTZC OCTOBRE 2016	200	122 700	143 665	1,98%
BTZC OCTOBRE 2016	200	122 600	143 585	1,97%
Total	900	552 700	646 922	8,90%
TOTAL	5 400	5 068 615	5 278 329	72,60%

4.2- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 1 469 023 DT au 31-12-2011 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2011	% actif net
Bons de Trésor			
BTC_04092012_4.10%	480 465	485 149	6,67%
BTC_27 MARS 2012_4.70%	477 734	491 105	6,75%
BTC_28 FEV 2012_4.5	478 240	492 769	6,78%
TOTAL	1 436 439	1 469 023	20,21%

4.3- Capital

La variation de l'actif net de l'exercice s'élève à 3 580 561 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	3 450 672
Variation de la part Revenu	129 889
Variation de l'Actif Net	3 580 561

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2011	
Montant:	3 544 900
Nombre de titres :	35 451
Nombre d'actionnaires :	71
Souscriptions réalisées	
Montant:	6 349 542
Nombre de titres émis :	63 499
Nombre d'actionnaires nouveaux	24
Rachats effectués	
Montant:	2 879 738
Nombre de titres rachetés :	28 799
Nombre d'actionnaires sortants :	8
Capital au 31-12-2011	
Montant:(*)	7 014 704
Nombre de titres :	70 151
Nombre d'actionnaires :	87

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	7 014 704
Variation des + ou- values potentielles	-15 662
Frais de négociation	-23
Régularisation des SND	-3 447
Capital au 31/12/2011	6 995 572

4.4- Revenus du portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 192 697 DT et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des BTA	160 663	99 296
Revenus des BTZ	32 034	28 781
Total	192 697	128 077

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 42 836 DT et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des BTC	39 760	29 078
Revenus des autres placements	3 076	1 056
Total	42 836	30 134

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 27 383 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du Gestionnaire	21 483	13 848
Rémunération du Dépositaire	5 900	6 560
Rémunération variable du Gestionnaire	-	175
Total	27 383	20 583

4.7- Autres charges

Le total des autres charges s'élève au 31/12/2011 à 10 977 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	5 202	3 353
Rémunération CAC	5 008	2 537
Autres	767	732
Total	10 977	6 622

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Données par part et ratios pertinents**

Données par actions	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	3,358	4,463
Charges de gestion des placements	-0,390	-0,581
Revenu net des placements	2,968	3,882
Autres charges	-0,156	-0,187
Résultat d'exploitation	2,812	3,695
Régularisation du résultat d'exploitation	1,105	0,389
Sommes distribuables de l'exercice	3,915	4,084
+ ou - valeurs potentielles sur titres	-0,223	-
Régularisation des sommes non distribuables	-0,049	-
+ ou - valeurs sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	-0,272	-
Dividende	-4,084	-4,952
Résultat net de l'exercice	2,587	3,695
Valeur Liquidative	103,637	104,078

Ratios de gestion des placements	31/12/2011	31/12/2010
Charges de gestion / actif net moyen	0,53%	0,61%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,20%
Résultat net de l'exercice / actif net moyen	3,49%	3,90%

5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS AAA prévoit le paiement de :
 - Une commission fixe de gestion de 0,35% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
 - Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS AAA et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération d'Axis Gestion au titre de la commission de gestion de l'exercice 2011 s'élève à 21 483 DT TTC. Aucune charge n'a été constatée au titre de la commission de surperformance vu que les objectifs n'ont pas été atteints.

- La convention du dépositaire qui lie AMEN BANK et FCP AXIS AAA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, payable trimestriellement de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de 5 900 DT et un maximum de 15 000 DT.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2011 s'élève à 5 900 DT TTC.